



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'abolition du tarif préférentiel en électricité force la C.S. des Phares à adopter un budget déficitaire

Rimouski, le 27 juin 2006 – Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares a adopté, le 26 juin 2006, un budget pour l'année 2006-2007 de l'ordre de 96,9 millions de dollars. Un montant de 91,2 millions sera consacré aux opérations, alors que 5,7 millions seront réservés aux investissements. Un déficit d'opérations de 251 916 \$ est prévu pour la prochaine année.

L'abolition du tarif BT (tarif préférentiel qui était accordé aux organismes publics) relié aux coûts de l'électricité représente un accroissement des dépenses de l'ordre de 900 000 \$, annuellement, pour la Commission scolaire des Phares. Pour faire face à cette forte hausse des coûts en électricité, la Commission scolaire a dû effectuer des réductions importantes au plan administratif, de manière à sauvegarder les services aux élèves.

L'une des mesures de rationalisation qui a été mise de l'avant touche la réorganisation des circuits de transport scolaire. La Commission scolaire des Phares doit renouveler, au cours de la prochaine année, ses contrats avec les transporteurs. Les mesures mises de l'avant pour optimiser l'efficacité du réseau scolaire (en tenant compte notamment de la diminution de la clientèle) ont permis à la C.S. des Phares d'économiser dans le secteur du transport une somme de 222 500 \$ et ce, sans diminution de services aux élèves.

Au plan pédagogique, mentionnons une injection de l'ordre de 500 000 \$ du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en 2006-2007, dans le but d'accroître les ressources pour les élèves en difficulté à la C.S. des Phares. La Commission scolaire pourra ainsi apporter une aide supplémentaire aux élèves en difficulté d'apprentissage au primaire et embauchera quatre enseignants orthopédagogues de plus. Par ailleurs, trois enseignants ressources apporteront un soutien additionnel aux élèves du secondaire qui vivent des difficultés.

Toujours dans le volet pédagogique, une allocation du Ministère permettra d'assurer le financement des besoins liés à l'ajout de 90 minutes de cours à l'horaire hebdomadaire des élèves du primaire.

Le budget d'investissement de 5,7 millions de dollars prévoit des allocations qui financeront différents types de projets d'amélioration des immeubles. Mentionnons un montant de 1 395 000 \$ qui sera investi spécifiquement dans des projets de remplacement de fenêtres dans quatre établissements : les écoles Paul-Hubert et Langevin, à Rimouski, Saint-Rémi, à Price, et Lavoie, à Saint-Eugène-de-Ladrière. Dans le cas de l'école Paul-Hubert, une première phase avait déjà été complétée antérieurement.

Comme autre élément important, plus de 450 000 \$ seront investis à l'école Le Mistral dans la réalisation de travaux correctifs reliés à la pyrite.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, souligne tous les efforts qui ont été accomplis pour réduire les dépenses au plan administratif tout en sauvegardant et même en bonifiant les services aux élèves. *« L'abolition du tarif préférentiel en électricité nous a obligés à faire un difficile exercice de réductions de dépenses et à présenter un budget déficitaire. Sans cette augmentation des dépenses d'électricité de 900 000 \$ qui a été imposée à la Commission scolaire des Phares, nous aurions même pu investir encore davantage dans des services additionnels pour les élèves. Malgré tout, nous avons réussi à garder pleinement le cap sur notre objectif qui est de continuer à travailler à l'amélioration de la réussite pour tous les élèves. »*

La clientèle totale prévue au budget 2006-2007 est de 10 448 élèves. Le secteur des jeunes regroupera 9 375 élèves alors que 1 073 élèves fréquenteront les centres de formation. On note une diminution de 249 élèves comparativement à la fréquentation de l'année 2005-2006.

-30-

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-9485